

ASCAL S.A.

Etablissement Nord
PA du Pommier
557, route de Noyelles
62110 Henin-Beaumont

Tél. 03 21 08 80 00
Fax 03 21 08 80 01
contact@smc2.com

Société X-BEE

A l'attention de Mr PENNEG

Avenue de Bielefeld Senne

29900 CONCARNEAU

RAPPORT D'ESSAIS

Prélèvements et analyses physico-chimiques des eaux résiduaires et naturelles

Analyses biologiques et micro-biologiques des eaux résiduaires et naturelles

Echantillonnages et analyses physico-chimique des terres, boues sédiments et déchets

Objet : Complément aux rapports 330/5728-R1 et 330/5937 relatif aux prélèvements et analyses sur des rejets de gaz d'échappement d'autobus de la société SAUMUR BUS des Réseaux CONNEX, à Saumur.

Date des prélèvements : les 27 et 28 avril 2005 pour la 1^{ère} campagne
les 5 et 6 Juillet 2005 pour la 2nd campagne

Interlocuteur : M. PENNEG

Réf. Courrier : 330 / 6020

Réf. SMC2 : 050429001 à 050429042 &
050707027 à 050707068

N° commande ou réf. Client : Bon pour accord daté du
14 Juin 2005 relatif au devis
référéncé DH5 00247 R1

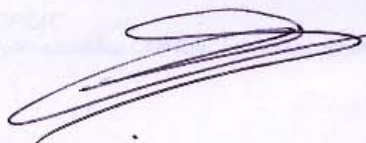
Date du rapport : le 23 Août 2005

Le chef de Section

Alexandre WANIN

*Le Responsable
Service Technique AIR*

Emmanuel MOULIN



Prélèvements, mesures et analyses des polluants atmosphériques à l'émission et dans l'air ambiant

Prélèvement et évaluation de la qualité de l'air des lieux de travail

Définition et exploitation de stations de mesures en continu des composés atmosphériques

ASCAL-SMC2 n'est pas responsable de la représentativité d'un échantillon dont il n'a pas assuré le prélèvement

L'accréditation COFRAC atteste uniquement de la compétence technique des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation

Le rapport d'essais ne concerne que les objets soumis à l'essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Il comporte 4 pages et aucune annexe.

I. PRELEVEMENTS

A la demande de la société X-BEE située à CONCARNEAU , des prélèvements ont été réalisés par ASCAL-SMC2, au mois d'avril et au mois de Juillet 2005 , sur différents rejets de gaz d'échappement d'autobus de la société SAUMUR BUS des Réseaux CONNEX, à Saumur.

Les différents rejets contrôlés étaient les rejets des véhicules énumérés ci-dessous :

- Véhicule BUS immatriculé 325 VD 49 - Régime Lent
- Véhicule BUS immatriculé 9050 XT 49 - Régime Lent
- Véhicule BUS immatriculé 4434 YF 49 - Régime Lent
- Véhicule BUS immatriculé 9052 XT 49 - Régime Lent
- Véhicule BUS immatriculé 3126 WT 49 - Régime Lent
- Véhicule BUS immatriculé 9051 XT 49 - Régime 900 tr/min
- Véhicule BUS immatriculé 9051 XT 49 - Régime 1300 tr/min
- Véhicule BUS immatriculé 7688 WJ 49 - Régime Lent

II. MATERIEL UTILISE ET MODALITES OPERATOIRES

Mesure du débit (norme ISO 10780)

La mesure du débit est faite à l'aide de tubes de Pitot de type L, dont la longueur est fonction du diamètre de la cheminée, avec réalisation de la carte des vitesses .

Mesure du dioxyde de carbone (CO₂) (*)

Appareil de mesure en continue de marque Environnement SA modèle MIR 9000 équipé de détecteurs infra-rouges.

Le recueil des données se fait automatiquement sur support informatique

Les essais suivis de () ne sont pas couverts par l'accréditation COFRAC*

*Les analyses suivies de (***) sont sous-traitées auprès d'un laboratoire accrédité COFRAC selon le programme 97*

Véhicule	1 ^{ère} campagne	2 nd campagne
325 VD 49 – Régime lent	Le 27/04/2005 De 15h52 à 17h22	Le 05/07/2005 De 18h36 à 20h06
9050 XT 49 – Régime lent	Le 28/04/2005 De 7h55 à 9h25	Le 06/07/2005 De 8h50 à 10h20
4434 YF 49 – Régime lent	Le 28/04/2005 De 12h15 à 13h45	Le 05/07/2005 De 16h50 à 18h20
9052 XT 49 – Régime lent	Le 28/04/2005 De 10h25 à 11h55	Le 06/07/2005 De 10h40 à 12h10
3126 WT 49 – Régime lent	Le 27/04/2005 De 17h45 à 19h15	Le 05/07/2005 De 14h55 à 16h25
9051 XT 49 – Régime 700 tr/min	Le 27/04/2005 De 9h40 à 11h10	Le 05/07/2005 De 8h30 à 10h00
9051 XT 49 – Régime 2000 tr/min	Le 27/04/2005 De 11h45 à 13h15	Le 05/07/2005 De 10h45 à 12h15
7688 WY 49 – Régime 700 tr/min	Le 27/04/2005 De 13h56 à 15h26	Le 05/07/2005 De 12h57 à 14h27

Véhicule	1 ^{ère} campagne			2 nd campagne		
	Débit			Débit		
325 VD 49 Régime lent	Débit	170	Nm ³ /h sur gaz sec	Débit	98	Nm ³ /h sur gaz sec
	CO ₂	29.5	g/Nm ³ sur gaz sec	CO ₂	27.5	g/Nm ³ sur gaz sec
9050 XT 49 Régime lent	Débit	217	Nm ³ /h sur gaz sec	Débit	143	Nm ³ /h sur gaz sec
	CO ₂	31.4	g/Nm ³ sur gaz sec	CO ₂	27.5	g/Nm ³ sur gaz sec
4434 YF 49 Régime lent	Débit	109	Nm ³ /h sur gaz sec	Débit	87	Nm ³ /h sur gaz sec
	CO ₂	37.3	g/Nm ³ sur gaz sec	CO ₂	35.4	g/Nm ³ sur gaz sec
9052 XT 49 Régime lent	Débit	163	Nm ³ /h sur gaz sec	Débit	136	Nm ³ /h sur gaz sec
	CO ₂	31.4	g/Nm ³ sur gaz sec	CO ₂	27.5	g/Nm ³ sur gaz sec
3126 WT 49 Régime lent	Débit	129	Nm ³ /h sur gaz sec	Débit	91	Nm ³ /h sur gaz sec
	CO ₂	27.5	g/Nm ³ sur gaz sec	CO ₂	27.5	g/Nm ³ sur gaz sec
9051 XT 49 Régime 700 tr/min	Débit	148	Nm ³ /h sur gaz sec	Débit	133	Nm ³ /h sur gaz sec
	CO ₂	35.4	g/Nm ³ sur gaz sec	CO ₂	31.4	g/Nm ³ sur gaz sec
9051 XT 49 Régime 2000 tr/min	Débit	400	Nm ³ /h sur gaz sec	Débit	210	Nm ³ /h sur gaz sec
	CO ₂	51.1	g/Nm ³ sur gaz sec	CO ₂	33.4	g/Nm ³ sur gaz sec
7688 WY 49 Régime 700 tr/min	Débit	94	Nm ³ /h sur gaz sec	Débit	59	Nm ³ /h sur gaz sec
	CO ₂	25.5	g/Nm ³ sur gaz sec	CO ₂	19.6	g/Nm ³ sur gaz sec